

**DELIBERATION N° 20-A-041 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE**

**TITRE : CONVENTION PLAN DE RELANCE ENTRE LA MINISTRE DE LA TRANSITION  
ECOLOGIQUE, L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE ET L'OFFICE FRANCAIS  
DE LA BIODIVERSITE**

**VISA :**

- Vu la charte de l'Environnement promulguée par la loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1<sup>er</sup> mars 2005,
- Vu le Code de l'environnement,
- Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- Vu le Décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable en vigueur,
- Vu la délibération n°20-A-013 du Conseil d'Administration du 26 juin 2020 validant des modalités exceptionnelles de votes et de débats dans le cas d'une urgence sanitaire pour les années 2020 et 2021,
- Vu le 11<sup>ème</sup> Programme d'intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n°19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n°20-A-025 du Conseil d'Administration du 13 novembre 2020 approuvant le budget initial 2021,
- Vu la délibération n°20-A-028 du Conseil d'Administration du 13 novembre 2020 adoptant le plan de relance d'activité dans le secteur de l'eau dans le cadre de la crise covid-19 conduisant à des modifications provisoires de la délibération du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention 2019-2024,

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

**ARTICLE UNIQUE :**

d'autoriser le Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à finaliser et signer la convention entre la ministre de la transition écologique, l'Office Français de la Biodiversité et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie lui permettant l'utilisation des crédits du plan de relance versés par l'Etat.

LE PRÉSIDENT DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michel LALANDE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE  
L'AGENCE

Thierry VATIN